



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 mars 2025 tenue à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTON, M. SIMON SESTO CIFOLA, MME CAMILLE JOLI-COEUR, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général et la greffière sont présents.

Madame la conseillère Karine Laramée est absente.

2025-03-113

ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De modifier l'ordre du jour comme suit:

- report du sujet 8.3 Soumissions - Service d'entretien préventif et correctif des systèmes mécaniques des bâtiments municipaux - Contrat 2025-2272;
- retrait du sujet 8.20 Autorisation du conseil – Coupe de l'Avenir;
- ajout du sujet 13.1 Appui à la Ville de Blainville - Opposition à la volonté gouvernementale d'exproprier des terres protégées.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

À cette occasion, un plan a été déposé par monsieur Pilon relativement à une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite menant à la résidence pour personnes âgées située sur la rue des Francs-Bourgeois.

2025-03-114

**AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
- PROJET INTÉGRÉ ROSEFELLOW - BÂTIMENT INDUSTRIEL PROJETÉ AU
500, RUE HECTOR-LANTHIER - ZONE I-1 320 - DOSSIER 2409-DM-506**

ATTENDU la résolution 2024-12-703 approuvant la demande de dérogations mineures relative au bâtiment industriel à être érigé au 600, rue Hector-Lanthier;

ATTENDU qu'une correction de l'adresse civique a été effectuée, remplaçant le numéro 600 par le numéro 500;

Le conseiller Daniel Kaeser, président du comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment industriel à être érigé au 500, rue Hector-Lanthier, dans la zone I-1 320.

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à se prononcer sur cette demande et à poser des questions. Une personne est intervenue, aucune opposition à la demande n'est présentée.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'établir à 1,11 % le pourcentage de fenestration sur le mur latéral gauche du bâtiment industriel à être érigé au 500, rue Hector-Lanthier, représentant une dérogation de 11,39 %, soit 91,12 % inférieure à la norme minimale de 12,5 % prescrite au Règlement RV-1441 sur le zonage.

D'autoriser le revêtement de panneau architectural (acier), calibre 22 comme revêtement de classe A, représentant une dérogation à l'article 158 du règlement sur le zonage.

Le conseil appuie sa décision sur les critères suivants :

1. la demande respecte les orientations du plan d'urbanisme;
2. l'application du règlement duquel on demande les dérogations n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande, car il s'agit d'un nouveau projet et le demandeur aurait pu rendre son projet conforme à la réglementation. Toutefois, étant donné que le demandeur souhaite obtenir une certification carbone zéro, le demandeur doit déroger à la réglementation qui a été mise en place pour ce projet;
3. les dérogations demandées ne sont pas considérées comme ayant un caractère mineur;
4. une demande de permis est actuellement en attente, et celle-ci a été faite de bonne foi;
5. les dérogations ne portent pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
6. les dérogations n'ont pas pour effet d'aggraver des risques en matière de sécurité publique;

7. les dérogations n'ont pas pour effet d'aggraver des risques en matière de santé publique;
8. les dérogations ne portent pas atteinte à la qualité de l'environnement;
9. les dérogations ne portent pas atteinte au bien-être général.

De remplacer la résolution 2024-12-703 par la présente résolution.

Adoptée

2025-03-115

**AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
- PROJET INTÉGRÉ ROSEFELLOW - BÂTIMENT INDUSTRIEL PROJETÉ AU
700, RUE HECTOR-LANTHIER - ZONE I-1 320 - DOSSIER 2409-DM-507**

ATTENDU la résolution 2024-12-704 approuvant la demande de dérogations mineures relative au bâtiment industriel à être érigé au 800, rue Hector-Lanthier;

ATTENDU qu'une correction de l'adresse civique a été effectuée, remplaçant le numéro 800 par le numéro 700;

Le conseiller Daniel Kaeser, président du comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment industriel à être érigé au 700, rue Hector-Lanthier, dans la zone I-1 320.

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à se prononcer sur cette demande et à poser des questions. Aucune personne ne demande à être entendue, aucune opposition à la demande n'est présentée.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'établir à 1,21 % le pourcentage de fenestration sur le mur latéral gauche du bâtiment industriel à être érigé au 700, rue Hector-Lanthier, représentant une dérogation de 11,29 %, soit 90,32 % inférieure à la norme minimale de 12,5 % prescrite au Règlement RV-1441 sur le zonage.

D'autoriser le revêtement de panneau architectural (acier), calibre 22 comme revêtement de classe A, représentant une dérogation à l'article 158 du règlement sur le zonage.

Le conseil appuie sa décision sur les critères suivants :

1. la demande respecte les orientations du plan d'urbanisme;
2. l'application du règlement duquel on demande les dérogations n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande, car il s'agit d'un nouveau projet et le demandeur aurait pu rendre son projet conforme à la réglementation. Toutefois, étant donné que le demandeur souhaite obtenir une certification carbone zéro, le demandeur doit déroger à la réglementation qui a été mise en place pour ce projet;

3. les dérogations demandées ne sont pas considérées comme ayant un caractère mineur;
4. une demande de permis est actuellement en attente, et celle-ci a été faite de bonne foi;
5. les dérogations ne portent pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
6. les dérogations n'ont pas pour effet d'aggraver des risques en matière de sécurité publique;
7. les dérogations n'ont pas pour effet d'aggraver des risques en matière de santé publique;
8. les dérogations ne portent pas atteinte à la qualité de l'environnement;
9. les dérogations ne portent pas atteinte au bien-être général.

De remplacer la résolution 2024-12-704 par la présente résolution.

Adoptée

2025-03-116

**AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
- PROJET INTÉGRÉ ROSEFELLOW - BÂTIMENT INDUSTRIEL PROJETÉ AU
900, RUE HECTOR-LANTHIER - ZONE I-1 320 - DOSSIER 2409-DM-508**

ATTENDU la résolution 2024-12-705 approuvant la demande de dérogations mineures relative au bâtiment industriel à être érigé au 1000, rue Hector-Lanthier;

ATTENDU qu'une correction de l'adresse civique a été effectuée, remplaçant le numéro 1000 par le numéro 900;

Le conseiller Daniel Kaeser, président du comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment industriel à être érigé au 900, rue Hector-Lanthier, dans la zone I-1 320.

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à se prononcer sur cette demande et à poser des questions. Une personne est intervenue, aucune opposition à la demande n'est présentée.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'établir à 1,33 % le pourcentage de fenestration sur la façade donnant sur l'Autoroute 640 du bâtiment industriel à être érigé au 900, rue Hector-Lanthier, représentant une dérogation de 11,17 %, soit 89,36 % inférieure à la norme minimale de 12,5 % prescrite au Règlement RV-1441 sur le zonage.

D'autoriser le revêtement de panneau architectural (acier), calibre 22 comme revêtement de classe A, représentant une dérogation à l'article 158 du règlement sur le zonage.

D'autoriser l'entreposage de remorque en cour avant du côté de l'Autoroute 640, représentant une dérogation à l'article 45 du règlement sur le zonage.

Le conseil appuie sa décision sur les critères suivants :

1. la demande respecte les orientations du plan d'urbanisme;
2. l'application du règlement duquel on demande les dérogations n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande, car il s'agit d'un nouveau projet et le demandeur aurait pu rendre son projet conforme à la réglementation. Toutefois, étant donné que le demandeur souhaite obtenir une certification carbone zéro, le demandeur doit déroger à la réglementation qui a été mise en place pour ce projet;
3. les dérogations demandées ne sont pas considérées comme ayant un caractère mineur;
4. une demande de permis est actuellement en attente, et celle-ci a été faite de bonne foi;
5. les dérogations ne portent pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
6. les dérogations n'ont pas pour effet d'aggraver des risques en matière de sécurité publique;
7. les dérogations n'ont pas pour effet d'aggraver des risques en matière de santé publique;
8. les dérogations ne portent pas atteinte à la qualité de l'environnement;
9. les dérogations ne portent pas atteinte au bien-être général.

De remplacer la résolution 2024-12-705 par la présente résolution.

Adoptée

2025-03-117

AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 550, CHEMIN DE LA CÔTE SUD - ZONE I-2 526 - DOSSIER 2501-DM-512

Le conseiller Daniel Kaeser, président du comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogations mineures relative au projet d'agrandissement du bâtiment industriel situé au 550, chemin de la Côte Sud sur le lot 6 486 860 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-2 526.

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à se prononcer sur cette demande et à poser des questions. Aucune personne ne demande à être entendue, aucune opposition à la demande n'est présentée.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'établir à 0 mètre la distance entre le bâtiment industriel situé au 550, chemin de la Côte Sud et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,5 mètre, soit 100 % inférieure à la distance minimale de 0,5 mètre prescrite à l'article 170 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

D'établir à 0 mètre la largeur de la bande de terrain paysagée autour de ce bâtiment, représentant une dérogation de 2 mètres, soit 100 % inférieure à la distance minimale de 2 mètres prescrite à l'article 197 du règlement sur le zonage pour cette zone.

La décision du conseil s'appuie sur les critères suivants :

- la demande de dérogations respecte les orientations du plan d'urbanisme;
- l'application du règlement duquel on demande les dérogations a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;
- les dérogations demandées sont considérées comme ayant un caractère mineur;
- une demande de permis est actuellement en attente, et celle-ci a été faite de bonne foi;
- les dérogations ne portent pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- les dérogations n'ont pas pour effet d'aggraver des risques en matière de sécurité publique;
- les dérogations n'ont pas pour effet d'aggraver des risques en matière de santé publique;
- les dérogations ne portent pas atteinte à la qualité de l'environnement;
- les dérogations ne portent pas atteinte au bien-être général.

Cette demande de dérogations mineures est soumise à la même garantie financière identifiée à la résolution 2024-09-506 et le remboursement du montant de la garantie se fera à la réalisation des travaux d'aménagement paysager du plan d'implantation, préparé par DKA Architectes et daté du 31 janvier 2025.

Adoptée

2025-03-118
PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025 tel que soumis.

Adoptée

2025-03-119
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1447-032 - ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Projet de règlement RV-1447-032 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières aux garanties financières.

Adoptée

2025-03-120
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1767 - ADOPTION

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Projet de règlement RV-1767 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Adoptée

2025-03-121
RÈGLEMENT RV-1045-13 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 4 février 2025;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement, ainsi que les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'adopter le Règlement RV-1045-13 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1045 sur la régie interne des affaires du conseil municipal, les séances publiques et la création des comités et commissions notamment quant à la prise de parole, à la civilité et à la participation à distance.

Adoptée

2025-03-122
RÈGLEMENT RV-1440-009 - ADOPTION

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 21 janvier 2025;

ATTENDU que le Projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil municipal tenue le 4 février 2025;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'adopter le Règlement RV-1440-009 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1440 sur le plan d'urbanisme et assurant sa conformité relativement au plan stratégique d'urbanisme pour le chemin de la Grande-Côte.

Adoptée

2025-03-123
RÈGLEMENT RV-1441-091 - ADOPTION

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 21 janvier 2025;

ATTENDU que le Projet de règlement a fait l'objet d'une démarche de participation publique conformément au Règlement RV-1655 sur la politique de participation publique en matière d'urbanisme et que le rapport de rétroaction a été déposé à la séance du 6 septembre 2022;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil municipal tenue le 4 février 2025;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement ainsi que les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'adopter le Règlement RV-1441-091 sur le zonage relativement au plan stratégique du chemin de la Grande-Côte.

Adoptée

2025-03-124
RÈGLEMENT RV-1447-026 - ADOPTION

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 21 janvier 2025;

ATTENDU que le Projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil municipal tenue le 4 février 2025;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'adopter le Règlement RV-1447-026 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement au plan stratégique du chemin de la Grande-Côte.

Adoptée

2025-03-125
RÈGLEMENT RV-1500-1 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 4 février 2025;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'adopter le Règlement RV-1500-1 modifiant le Règlement RV-1500 décrétant la construction d'un chemin d'accès au poste de pompage de la Côte Sud et son financement par emprunt.

Adoptée

2025-03-126
RÈGLEMENT RV-1678-1 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 4 février 2025;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1678-1 modifiant le Règlement RV-1678 prévoyant le remplacement de vannes au poste d'eau potable Côte Sud et décrétant un emprunt à cette fin.

Adoptée

2025-03-127
RÈGLEMENT RV-1773 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 4 février 2025;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1773 décrétant l'acquisition de génératrices à divers postes de pompage des eaux usées, divers travaux électriques pour leur installation et un emprunt à cette fin.

Adoptée

2025-03-128
RÈGLEMENT RV-1702-1 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1702-1 modifiant le Règlement RV-1702 prévoyant l'établissement de plans et devis pour la construction d'une caserne de pompiers et décrétant un emprunt à cette fin.

Le projet de règlement est déposé.

2025-03-129
RÈGLEMENT RV-1774 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Jean-François Hecq donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1774 décrétant des travaux de remplacement de deux unités de ventilation au toit et l'ajout d'un système de contrôle au poste de police et leur financement par emprunt.

Le projet de règlement est déposé.

2025-03-130
RÈGLEMENT RV-1775 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Lori Doucet donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1775 prévoyant l'établissement de

plans et devis et des travaux de réaménagement des espaces communs aux ateliers municipaux et leur financement par emprunt.

Le projet de règlement est déposé.

2025-03-131

RÈGLEMENT RV-1776 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Maude Whittom donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1776 décrétant la construction d'une fourrière municipale et un emprunt à cette fin.

Le projet de règlement est déposé.

2025-03-132

PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Attendu la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité, du 17 au 20 février 2025;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De prendre acte du dépôt par la greffière des certificats attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement du 17 au 20 février 2025 sur les règlements suivants:

- Règlement RV-1726-2 modifiant le Règlement RV-1726 décrétant des travaux d'aménagement d'une voie de refuge sur la rue Montcalm et des travaux de drainage, fondation et pavage sur la terrasse Filion et leur financement par emprunt;
- Règlement RV-1771 décrétant l'acquisition et la modernisation de véhicules et d'équipements municipaux pour l'année 2025 et leur financement par emprunt;
- Règlement RV-1772 décrétant l'acquisition et le remplacement de l'unité de chauffage à l'aréna et leur financement par emprunt.

Adoptée

2025-03-133

MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME - CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAULT

D'attester que la modification au Plan d'urbanisme de la Ville introduite par le Règlement RV-1440-009 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1440 sur le plan d'urbanisme et assurant sa conformité relativement au plan

stratégique d'urbanisme pour le chemin de la Grande-Côte, ne nécessite aucune modification aux règlements d'urbanisme, SAUF:

- la modification du Règlement RV-1441 sur le zonage;
- la modification du Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Adoptée

2025-03-134

DÉPÔT DES LISTES DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du rapport contenant les listes des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 10 janvier au 13 février 2025.

Adoptée

2025-03-135

SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS - JANVIER 2025

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De prendre acte du dépôt du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2025 montrant un total des activités de 9 654 221,97 \$.

Adoptée

2025-03-136

LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 13 février 2025 et révisée par le Service des finances le 18 février 2025, montrant un montant payable total de 99 424,20 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

2025-03-137

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER - PARTIS POLITIQUES ET CANDIDATS INDÉPENDANTS AUTORISÉS - ANNÉE 2024

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De prendre acte du dépôt par le trésorier par intérim du rapport d'activités des partis politiques et des candidats indépendants autorisés de la Ville pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, conformément au chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2).

Adoptée

2025-03-138

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS PENDANT L'EXERCICE FINANCIER 2024

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De prendre acte du dépôt de la liste des remboursements aux conseillers qui ont été autorisés pendant l'exercice financier 2024 pour des fins de recherche et de soutien des conseillers, conformément à l'article 31.5.5 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, c. T-11.001).

Adoptée

2025-03-139

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE - MANDAT POUR L'INSCRIPTION DE SOUS-CATÉGORIES D'IMMEUBLES ET POUR L'ÉTABLISSEMENT DE SECTEURS

ATTENDU les modifications apportées à la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1) par le projet de loi 39 sanctionné le 8 décembre 2023, accordant aux municipalités de nouveaux pouvoirs fiscaux;

ATTENDU que les dispositions des articles 244.64.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale permettent de créer des sous-catégories d'immeubles non résidentiels ainsi que des sous-catégories d'immeubles résidentiels;

ATTENDU que les dispositions des articles 244.64.10 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale permettent à la Ville de diviser son territoire en secteurs aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, la Ville doit exprimer son intention d'établir des sous-catégories d'immeubles ainsi que d'établir des secteurs pour le nouveau rôle d'évaluation des années 2026-2027-2028;

ATTENDU qu'il est opportun de prévoir le dépôt d'un rôle préliminaire, conformément aux dispositions des articles 71.1, 244.64.1.1 et 244.64.8.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De mandater la firme LBP Évaluateurs agréés pour l'établissement de sous-catégories d'immeubles non résidentiels et résidentiels ainsi que l'établissement de secteurs pour le prochain rôle triennal 2026-2027-2028 et de déposer en conséquence un rôle préliminaire conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

Adoptée

2025-03-140
POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE - MISE À JOUR

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver la révision de la politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique en ce qui a trait au changement de procédure à l'embauche et à l'ajout d'une personne désignée pour agir à titre de responsable pour l'application de la politique.

Adoptée

2025-03-141
SOUMISSIONS - TRAVAUX D'AJOUT D'UNE VOIE DE VIRAGE SUR LA RUE MONTCALM À L'INTERSECTION DU BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE - CONTRAT 2025-2271 - RV-1726

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour les travaux d'ajout d'une voie de virage sur la rue Montcalm à l'intersection du boulevard de la Grande-Allée, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Monco Construction Inc. 318, chemin de Sainte-Marguerite Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (Québec) J0T 1L0	208 468,09 \$
Uniroc Construction inc. 5605, Route Arthur-Sauvé, CP 3390 Mirabel (Québec) J7N 2R4	224 929,96 \$
2528-4340 Québec inc. (Excavation Villeneuve) 8671, chemin Curé-Barrette Terrebonne (Québec) J7M 1N2	249 770,00 \$
Lavallée et frères (1959) Ltée 71, range de l'Équerre Laval (Québec) H7L 6A3	249 955,00 \$

Les Constructions CJRB inc. 3000, rue Anderson Terrebonne (Québec) J6Y 1W1	257 340,49 \$
LEDG inc. 521, boulevard Roland-Godard Saint-Jérôme (Québec) J7Y 5C6	258 609,25 \$
Réhabilitation du O inc. 5270, boulevard Cléroux Laval (Québec) H7T 2E8	262 000,00 \$
Pavage Multipro inc. 3030, rue Anderson Terrebonne (Québec) J6Y 1W1	283 918,70 \$
9267-7368 Québec inc. (A. Desormeaux Excavation) 2605, boulevard du Curé-Labelle Prévost (Québec) J0R 1T0	289 146,20 \$ (montant corrigé)
Les Entreprises J. Piccioni inc. 2330, rue Normand Lachine (Québec) H8S 1B1	319 342,99 \$ (montant corrigé)
9220-9733 Québec inc. (Naxo Construction) 92, rue Prévost Boisbriand (Québec) J7G 2S2	426 953,91 \$

ATTENDU la recommandation de la firme externe EFEL Experts-conseils du 10 février 2025 et celle du Service du génie du 19 février 2025;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 6 février 2025.

D'accepter l'offre de Monco Construction inc. au montant de 208 468,09 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour le contrat de travaux d'ajout d'une voie de virage sur la rue Montcalm à l'intersection du boulevard de la Grande-Allée – Contrat 2025-2271 - RV-1726.

Cet octroi de contrat est conditionnel à la fourniture du certificat d'assurance conforme aux exigences des documents d'appel d'offres.

Adoptée

2025-03-142

SOUMISSIONS - FOURNITURE DE MÉLANGE BITUMINEUX - PÉRIODE DU 17 MARS AU 31 DÉCEMBRE 2025 - CONTRAT 2025-2280

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour le contrat de fourniture de mélange bitumineux, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)	PRIX AJUSTÉ aux fins d'adjudication (coût de transport assumé par la Ville)
Lafarge Canada inc. 6509, Airport Road Mississauga (Ontario) L4V 1S7	215 233,20 \$	224 053,20 \$
Demix Constructin, une division de Groupe CRH Canada inc. 26, rue Saulnier Laval (Québec) H7M 1S8	213 639,65 \$	253 455,65 \$
Pavages Maska inc. 3030, rue Anderson Terrebonne (Québec) J6Y 1W1	210 059,33 \$	264 239,33 \$
Uniroc inc. 5605, route Arthur-Sauvé C.P. 3390 Mirabel (Québec) J7N 2R4	187 439,14 \$	266 315,14 \$
Construction DJL inc. 4085, rang Saint-Elzéar Est Laval (Québec) H7E 4P2	233 859,15 \$	292 323,15 \$ (montant corrigé)
9196-9311 Québec inc. f.a.s.r.s. / Asphaltec 521, boulevard Roland Godard Saint-Jérôme (Québec) J7Y 5C6	310 432,50 \$	386 032,50 \$

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 20 février 2025;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 17 février 2025.

D'accepter l'offre de Lafarge Canada inc. au montant de 215 233,20 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour le contrat de fourniture de mélange bitumineux pour la période du 17 mars au 31 décembre 2025 – Contrat 2025-2280.

Adoptée

2025-03-143

SOUMISSIONS - CUEILLETTE DE BRANCHES - CONTRAT 2025-2281

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour le contrat de cueillette des branches, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Coupes Forexpert inc. 170, rue des Sarcelles Saint-Colomban (Québec) J5K 2B9	161 931,94 \$
Les Entreprises A. Ferland inc. 3833, chemin Saint-Charles Terrebonne (Québec) J6V 1A3	174 876,97 \$
9381-3418 Québec inc. (Émondage Maxime Lemay) 5015, succursale bureau chef, CP 5015 Sainte-Adèle (Québec) J8B 1A1	240 585,19 \$

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 26 février 2025;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 18 février 2025.

D'accepter l'offre de Coupes Forexpert inc. au montant de 161 931,94 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour le contrat de cueillette des branches – Contrat 2025-2281.

Adoptée

2025-03-144
OFFRE DE SERVICES - FOURNITURE ET LIVRAISON DE PEINTURE POUR
MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE - CONTRAT 2025-2301

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour la fourniture et la livraison de peinture pour marquage de la chaussée;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 4 mars 2025;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'accepter l'offre de Peintures UCP inc. au montant de 56 482,43 \$, toutes taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de peinture pour marquage de la chaussée - Contrat 2025-2301.

Adoptée

2025-03-145

OFFRE DE SERVICES - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR L'AJOUT DE GÉNÉRATRICES À CINQ POSTES DE POMPAGE DES EAUX USÉES - CONTRAT 2025-2292

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour le contrat de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis pour l'ajout de génératrices à cinq postes de pompage des eaux usées;

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 13 février 2025;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'accepter l'offre de « BHP conseils » au montant de 54 498,15 \$, toutes taxes incluses, pour le contrat de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis pour l'ajout de génératrices à cinq postes de pompage des eaux usées - Contrat 2025-2292.

Adoptée

2025-03-146

SYSTÈME DE PONDÉRATION ET CRITÈRES D'ÉVALUATION - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DES PLANS, DEVIS ET LA SURVEILLANCE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT, LA RÉNOVATION ET LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS

ATTENDU que les contrats de services professionnels pour la réalisation des plans, devis et la surveillance pour le réaménagement, la rénovation et la construction de bâtiments nécessitent l'évaluation des soumissions par un comité de sélection;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver le système de pondération et les critères d'évaluation proposés par le Service du génie permettant de préciser les exigences spécifiques à être utilisées pour l'ensemble des projets pour services professionnels pour la réalisation des plans, devis et la surveillance pour le réaménagement, la rénovation et la construction de bâtiments.

Adoptée

2025-03-147

SYSTÈME DE PONDÉRATION ET CRITÈRES D'ÉVALUATION - CONTRAT 2025-2309

ATTENDU que le contrat de services professionnels pour la réalisation d'un plan de mobilité durable nécessite l'évaluation des soumissions par un comité de sélection;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver le système de pondération et les critères d'évaluation proposés par le Service d'urbanisme permettant de préciser les exigences spécifiques à être utilisées dans le cadre du contrat 2025-2309 relatif aux services professionnels pour la réalisation d'un plan de mobilité durable.

Adoptée

2025-03-148
FOURNITURE DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE POUR LE SECTEUR BOISBRIANNAIS DE LA RUE HECTOR-LANTHIER - SIGNATURE D'UN ADDENDA AVEC LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE

ATTENDU l'entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Eustache concernant la fourniture des services d'aqueduc et d'égout sanitaire pour le secteur boisbriannais de la rue Hector-Lanthier signée conformément à la résolution 2016-10-541;

ATTENDU les modifications à la méthode de tarification du service d'aqueduc et d'égout sanitaire de la Ville de Saint-Eustache;

ATTENDU l'article 468.5 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) sur le financement des dépenses en immobilisations dans le cadre d'une entente intermunicipale ayant pour objet l'alimentation en eau potable ou la gestion des eaux usées;

ATTENDU que certains paramètres de l'entente doivent être modifiés afin de refléter l'utilisation réellement prévue de l'aqueduc et de l'égout sanitaire découlant du développement de ce secteur;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver le projet d'addenda à l'entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Eustache concernant la fourniture des services d'aqueduc et d'égout sanitaire pour le secteur boisbriannais de la rue Hector-Lanthier.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2025-03-149

PLANTATION DE VÉGÉTAUX À CROISSANCE RAPIDE SUR LE SITE DE LA PÉPINIÈRE MUNICIPALE - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC L'INSTITUT DE RECHERCHE EN BIOLOGIE VÉGÉTALE

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver le projet d'entente avec l'Institut de recherche en biologie végétale ayant trait à des travaux de recherche et de développement de la plantation de végétaux à croissance rapide sur le site de la pépinière municipale, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2025, renouvelable automatiquement pour une période d'un an.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2025-03-150

PROJET D'OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS POUR LE SECTEUR DE LA RIVIÈRE DES MILLE-ÎLES - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SUBVENTION AVEC LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

ATTENDU les décrets numéro 1487-2024 et 1490-2024 du 9 octobre 2024 concernant l'octroi d'une subvention maximale de 13 222 835 \$ à la Ville de Boisbriand pour le projet d'ouvrages de protection contre les inondations pour le secteur de la rivière des Mille-Îles;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à un partage des coûts des travaux entre la Ville de Boisbriand, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada;

ATTENDU qu'une convention de subvention prévoyant les conditions et obligations encadrant le versement de la subvention des gouvernements du Québec et du Canada doit être signée entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Boisbriand;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Boisbriand, la convention de subvention avec la ministre des Affaires municipales pour une subvention maximale de 13 222 835 \$ pour le projet d'ouvrages de protection contre les inondations pour le secteur de la rivière des Mille-Îles.

Adoptée

2025-03-151

**PROJET HOCKEY POUR LA FONDATION DES GRANDS BRÛLÉS 2025 -
DEMANDE DE GRATUITÉ POUR L'UTILISATION D'HEURES DE GLACE À
L'ARÉNA DE BOISBRIAND**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'autoriser l'utilisation gratuite d'heures de glace sur les patinoires de l'aréna de Boisbriand pour la tenue de pratiques de hockey prévues les 13, 20 et 27 mars 2025 dans le cadre de la levée de fonds pour la Fondation des Grands Brûlés organisée par le Service de sécurité incendie.

Adoptée

2025-03-152

COMITÉ DE PILOTAGE MADA ET PFM - NOMINATIONS

ATTENDU la résolution 2025-01-040 désignant les membres au sein du comité de pilotage MADA (Municipalité amie des aînés) et PFM (Politique familiale municipale);

ATTENDU qu'il est nécessaire d'apporter des modifications à la désignation des membres du comité de pilotage;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De nommer madame Madelaine Michaud, résidente représentante des aînés, à titre de membre du comité de pilotage MADA et PFM en remplacement de madame Aline Charbonneau-Desjardins.

De nommer madame Julie Lapointe, inspectrice en prévention incendie au Service de sécurité incendie de la Ville de Boisbriand, à titre de membre du comité de pilotage MADA et PFM.

Adoptée

2025-03-153

DÉPÔT DU PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET ESPACES VERTS 2025-2035

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'adopter les deux (2) documents suivants:

- Plan directeur des parcs et espaces verts 2025-2035 - version synthèse;
- Plan directeur des parcs et espaces verts 2025-2035.

Adoptée

2025-03-154

PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE (PMSC) DE LA VILLE DE BOISBRIAND AINSI QUE SON « OUTIL DIAGNOSTIC »

ATTENDU l'adoption en 2024 de la nouvelle Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres (RLRQ, c. S-2.4);

ATTENDU les nouvelles obligations exigées par la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres pour la Ville de Boisbriand et pour la MRC Thérèse-De Blainville;

ATTENDU que la coordonnatrice de la sécurité civile de la MRC Thérèse-De Blainville a le mandat de réaliser un plan régional de résilience aux sinistres (PRRS) selon l'article 9 de la Loi;

ATTENDU que la coordination des municipalités locales dans le cadre du développement d'un nouveau plan régional de résilience aux sinistres (PRRS) de la MRC Thérèse-De Blainville exige un partage de documents entre la Ville de Boisbriand et la MRC Thérèse-De Blainville comme le plan municipal de sécurité civile (PMSC) de la Ville de Boisbriand ainsi que son « outil diagnostic »;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie (SSIB) de la Ville de Boisbriand, monsieur Claude Prévost, à remettre à la coordonnatrice de la MRC Thérèse-De Blainville, madame Élisabeth Lanoie, le plan municipal de sécurité civile (PMSC) de la Ville de Boisbriand ainsi que son « outil diagnostic ».

QU'une entente de confidentialité soit préparée et rédigée à cet effet et qu'elle soit signée par le directeur général de la MRC Thérèse-De Blainville, monsieur Kamal-El Batal ainsi que par madame Élisabeth Lanoie.

Adoptée

2025-03-155

NOMINATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - DISSOLUTION DE LA CORPORATION DE LA MISE EN VALEUR DE LA RIVIÈRE DES MILLE-ÎLES

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De nommer Daniel Kaeser, conseiller municipal et Marie-Claude Trachy-Bourget, conseillère en environnement et matières résiduelles en tant que membres afin de siéger et représenter les intérêts de la Ville de Boisbriand auprès de la Corporation.

De donner instruction à Daniel Kaeser et Marie-Claude Trachy-Bourget de faire les démarches nécessaires afin de permettre la dissolution de la Corporation et les autoriser à signer tout document nécessaire à ces fins.

Adoptée

2025-03-156

DÉSIGNATION ET AUTORISATION DU MANDATAIRE POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS POUR LES PROCHAINES ANNÉES ET CONFIRMATION DE L'ENGAGEMENT À AUTOFINANCER LE MONTANT DE LA SUBVENTION

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'autoriser madame Stéphanie Gascon, chef bibliothécaire, à formuler une demande d'aide financière auprès du ministre de la Culture et des Communications dans le cadre du projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes (BPA) pour les exercices financiers à être déterminés par le ministère.

De désigner madame Stéphanie Gascon, chef bibliothécaire, mandataire dans le présent dossier et l'autoriser à signer tout document donnant effet à la présente.

De confirmer l'engagement de la Ville de Boisbriand à autofinancer entièrement l'aide financière à recevoir du ministre de la Culture et des Communications pour le développement de la collection, et ce, pour les années à être déterminées par le ministère.

Adoptée

2025-03-157

PARC CANIN - RÈGLES D'UTILISATION

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver les règles d'utilisation à respecter à l'intérieur des parcs canins situés sur le territoire de la municipalité.

Adoptée

2025-03-158

AUTORISATIONS EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE – FÊTE NATIONALE LE 23 JUIN 2025

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'autoriser, conformément Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie et dans le cadre de la programmation des activités de la Fête nationale 2025 qui se tiendra au parc René-Lévesque le 23 juin 2025 :

- la tenue de feux d'artifice, conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie;
- la fermeture à la circulation automobile et l'installation de la signalisation appropriée, d'un tronçon de la rue de la Bastille, entre le chemin de la Rivière-Cachée et le croissant François-Brassard, de 16 h à minuit;

- la fermeture à la circulation automobile et l'installation de la signalisation appropriée, des rues et chemins suivants, de 16 h à minuit :
 - rue de la Bastille, à partir de la rue de Bourgogne;
 - rue de la Bastille, à partir de la rue Pierre-Bourgault;
 - chemin de la Rivière-Cachée, à partir de l'avenue Bourassa;
 - chemin de la Rivière-Cachée, à partir de la rue Beauséjour.
- le bruit provenant de l'utilisation d'un appareil sonore, d'un instrument de musique, d'un appareil amplificateur de la voix ou des sons diffusant à l'extérieur du site;
- le dépassement des heures d'ouverture du parc René-Lévesque;
- la présence de camion(s) alimentaire(s), conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par la Service de sécurité incendie;
- l'utilisation d'appareil mobile à cuisson à l'air libre, conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par la Service de sécurité incendie;
- la vente de denrées alimentaires;
- la consommation et la vente de boissons alcoolisées.

D'autoriser le Service des loisirs de la Ville de Boisbriand à présenter une demande de permis de consommation et de vente de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la tenue de la Fête nationale qui se tiendra au parc René-Lévesque le 23 juin 2025.

Adoptée

2025-03-159

AUTORISATIONS EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE – FESTIVAL UN AIR D'ICI ET D'AILLEURS 2025

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
 APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie et dans le cadre du Festival Un Air d'ici et d'ailleurs qui se tiendra au parc Claude-Jasmin du 7 au 9 juillet 2025:

- la fermeture à la circulation automobile et l'installation de la signalisation appropriée, d'une partie de la rue Adrien-Chartrand, entre les deux entrées du stationnement de l'école Le Sentier et d'une partie de la rue De Boisbriand, entre les numéros d'immeuble 7 et 15 au besoin;
- le bruit provenant de l'utilisation d'un appareil sonore, d'un instrument de musique, d'un appareil amplificateur de la voix ou des sons diffusant à l'extérieur du site;
- le dépassement des heures d'ouverture du parc Claude-Jasmin;
- la présence d'un camion alimentaire, conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie;

- l'utilisation d'un appareil mobile de cuisson à l'air libre, conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie;
- la vente de denrées alimentaires;
- la consommation et la vente de boissons alcoolisées.

D'autoriser le Service des loisirs de la Ville de Boisbriand à présenter une demande de permis de consommation et de vente de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la tenue du festival Un Air d'ici et d'ailleurs qui se tiendra au parc Claude-Jasmin du 7 au 9 juillet 2025.

Adoptée

2025-03-160

AUTORISATIONS EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE – LES BEAUX LUNDIS 2025

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
 APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie et dans le cadre de la programmation des Beaux Lundi 2025 qui seront présentés au parc Claude-Jasmin les lundis 14, 21 et 28 juillet ainsi que les 4 et 11 août 2025:

- la fermeture à la circulation automobile et l'installation de la signalisation appropriée, d'une partie de la rue Adrien-Chartrand, entre les deux entrées du stationnement de l'école Le Sentier et une partie de la rue De Boisbriand entre les numéros d'immeuble 7 et 15 au besoin;
- le bruit provenant de l'utilisation d'un appareil sonore, d'un instrument de musique, d'un appareil amplificateur de la voix ou des sons diffusant à l'extérieur du site;
- le dépassement des heures d'ouverture du parc Claude-Jasmin;
- la présence d'un camion alimentaire, conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie, pour la soirée du 11 août 2025;
- l'utilisation d'un appareil mobile de cuisson à l'air libre, conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie, pour la soirée du 11 août 2025;
- la vente de denrées alimentaires;
- la consommation et la vente de boissons alcoolisées lors de la tenue du dernier Beaux Lundis, soit le 11 août 2025.

D'autoriser le Service des loisirs de la Ville de Boisbriand à présenter une demande de permis de consommation et de vente de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la tenue du dernier Beaux Lundis qui sera présenté au parc Claude-Jasmin le 11 août 2025.

Adoptée

2025-03-161

AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - COLLECTE DE FONDS ANNUELLE - 2025

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'autoriser, conformément aux dispositions du Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, la Maison des jeunes Sodarrid, La Ligue navale du Canada, succursale Boisbriand et le 1er Groupe Scout de Boisbriand à tenir cinq points de collecte dans le cadre d'une collecte de fonds annuelle le samedi 12 avril 2025, ou le samedi 19 avril 2025 en cas de report, entre 9 h et 16 h, aux intersections suivantes:

- boulevard de la Grande-Allée et avenue des Grandes-Tourelles;
- chemin de la Grande-Côte et boulevard de la Grande-Allée;
- montée Sanche et boulevard des Entreprises;
- boulevard de la Grande-Allée et chemin de la Côte Sud;
- chemin de la Grande-Côte et Autoroute 13.

Adoptée

2025-03-162

AUTORISATIONS EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - SOIRÉE-BÉNÉFICE DU PETIT THÉÂTRE DU NORD

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie et dans le cadre de la soirée-bénéfice de l'organisme Le Petit Théâtre du Nord qui se tiendra dans le stationnement du Centre de création le 26 juin 2025, de 17 h à 23 h:

- la vente de services, d'objets ou d'autres produits ou de faire de la sollicitation dans le but de recueillir des dons ou de l'argent sur un lieu public;
- le bruit provenant de l'utilisation d'un appareil sonore, d'un instrument de musique, d'un appareil amplificateur de la voix ou des sons diffusant à l'extérieur du site;
- la consommation et la vente de boissons alcoolisées.

D'autoriser l'organisme Le Petit Théâtre du Nord à présenter une demande de permis de consommation et de vente de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la tenue de la soirée-bénéfice qui se tiendra dans le stationnement du Centre de création le 26 juin 2025, de 17 h à 23 h.

Adoptée

2025-03-163

AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE ET GRATUITÉ DE SALLE - LEVÉE DE FONDS PAR L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE DES BASSES-LAURENTIDES

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'autoriser la tenue d'une soirée d'humour en guise de levée de fonds pour l'Association coopérative d'économie familiale des Basses-Laurentides (ACEF), qui se tiendra le 17 avril 2025 dans la salle polyvalente du Centre communautaire, de 19 h à 22 h.

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, la vente de billets pour l'événement.

D'accorder à l'Association coopérative d'économie familiale des Basses-Laurentides (ACEF), l'utilisation sans frais de la salle polyvalente du Centre communautaire pour la tenue d'une soirée d'humour qui se tiendra le 17 avril 2025, de 19 h à 22 h.

Adoptée

2025-03-164

STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION - JANVIER 2025

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de janvier 2025 montrant un total mensuel de 552 800 \$ et un cumulatif annuel du même montant.

Adoptée

2025-03-165

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL ISOLÉ - LES BOISÉS DION - 7380, RUE MÉRILDA-DION - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 5 février 2025 portant le numéro R-25-CU-5051, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial isolé à être érigé au 7380, rue Mériilda-Dion dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Architecture AMGM, daté de janvier 2025;

- plan d'implantation préparé par Métrica arpenteurs-géomètres, daté du 20 janvier 2025;
- plan d'aménagement paysager modifié préparé par Atelier espace B, daté du 6 février 2025;
- simulation visuelle préparée par Architecture AMGM, daté du 10 janvier 2025.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour l'aménagement paysager qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.

Adoptée

2025-03-166

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL ISOLÉ - 2, CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI - ZONE R-1 205

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
 APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 5 février 2025 portant le numéro R-25-CU-5052, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial isolé à être érigé au 2, chemin de l'Île-de-Mai dans la zone R-1 205 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par St-Martin Architecte, daté du 11 octobre 2024;
- plan d'implantation préparé par Géoposition arpenteurs-géomètres, daté du 29 août 2024;
- plan d'aménagement paysager préparé par Marc-Olivier Sylvain (propriétaire), daté du 17 novembre 2024;
- simulations visuelles préparées par St-Martin Architecte;
- rapport d'ingénieur forestier préparé par Luc Nadeau, daté du 3 décembre 2024.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 15 000 \$ pour l'aménagement paysager qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.

Adoptée

2025-03-167

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONCEPT D'AFFICHAGE - BÂTIMENT INDUSTRIEL - 4550, RUE AMBROISE-LAFORTUNE - ZONE I-1 480

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
 APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 5 février 2025 portant le numéro R-25-CU-5058, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de concept

d'affichage du bâtiment industriel situé au 4550, rue Ambroise-Lafortune dans la zone I-1 480 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- concept d'affichage préparé par Pattison id, révisé le 30 janvier 2025;
- plan et simulation des enseignes préparés par Pattison id, révisés le 11 décembre 2024.

Adoptée

2025-03-168

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'ENSEIGNES MURALES - POULET ROUGE - 3474, AVENUE DES GRANDES-TOURELLES - ZONE C-3 405

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 5 février 2025 portant le numéro R-25-CU-5060, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'enseignes murales du restaurant Poulet Rouge à être situé au 3474, avenue des Grandes-Tourelles dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux plan et simulation des enseignes, préparés par Enseignes Access, datées du 13 janvier 2025.

Adoptée

2025-03-169

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - FÉLIX ET NORTON - 2693, RUE D'ANNEMASSE - ZONE C-3 405

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 5 février 2025 portant le numéro R-25-CU-5059, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'enseigne murale du commerce Félix et Norton à être situé au 2693, rue d'Annemasse dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux plan et simulation de l'enseigne, préparés par Enseignes Californeon.

Adoptée

2025-03-170

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE ET MODIFICATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER - PROJET DE CONSTRUCTION DE TROIS BÂTIMENTS INDUSTRIELS - PROJET INTÉGRÉ ROSEFELLOW - 500, 700 ET 900, RUE HECTOR-LANTHIER - ZONE I-1 320

ATTENDU la résolution 2024-12-761 approuvant la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale relative aux bâtiments industriels à être érigés aux 600, 800 et 1000, rue Hector-Lanthier;

ATTENDU qu'une correction des adresses civiques a été effectuée, remplaçant les numéros 600, 800 et 1000 par les numéros 500, 700 et 900;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 5 février 2025 portant le numéro R-25-CU-5061, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction de trois bâtiments industriels, ainsi que la modification du plan d'aménagement paysager, pour le projet intégré Rosefellow à être érigé aux 500, 700 et 900, rue Hector-Lanthier dans la zone I-1 320 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Zinno Zappotelli architectes, daté du 14 novembre 2024;
- plan d'implantation préparé par Géoposition arpenteurs-géomètres, daté du 29 janvier 2025;
- plan d'aménagement paysager préparé par Projet paysage, daté du 9 janvier 2025;
- document de présentation préparé par Zinno Zappotelli architectes, daté du 7 novembre 2024;
- plan photométrique préparé par Westbrune Rexel group, daté du 16 septembre 2024;
- document carbone zéro préparé par Rosefellow;
- lettre argumentaire préparée par Rosefellow, datée du 16 janvier 2025.

Cette approbation est conditionnelle au:

- dépôt des plans tel que construit (TQC) suite à la construction des trois (3) bâtiments et la réalisation de l'aménagement paysager;

- dépôt d'une garantie financière d'un montant de 75 000 \$ pour l'aménagement paysager qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge;

- dépôt d'une garantie financière de 300 000 \$ visant à assurer l'exécution du contenu des plans le respect de la certification carbone zéro, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.

Le montant total de 375 000 \$, encaissé en un seul versement le 21 février 2025, soit à la délivrance du permis de remblai, sera remboursé après une inspection confirmant le respect des plans TQC pour chacun des éléments.

De remplacer la résolution 2024-12-761 par la présente résolution.

Adoptée

2025-03-171

RAPPORT D'EMBAUCHES DU MOIS DE FÉVRIER 2025

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1er au 28 février 2025.

Adoptée

2025-03-172

EMBAUCHE - INSPECTEUR MUNICIPAL AU SERVICE D'URBANISME

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'embaucher monsieur Philippe Ricard au poste syndiqué régulier à temps complet d'inspecteur au Service d'urbanisme à compter du 19 mai 2025 ou selon entente.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service d'urbanisme.

Adoptée

2025-03-173

EMBAUCHES - CONTREMAÎTRE, HORTICULTURE ET PÉPINIÈRE, DEUX JARDINIERS ET UN HORTICULTEUR AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'embaucher madame Élise Meunier au poste cadre à temps complet de contremaître, horticulture et pépinière au Service des travaux publics selon les modalités soumises.

D'embaucher monsieur Maxime Pelletier au poste syndiqué auxiliaire à temps complet de jardinier au Service des travaux publics, à compter du 14 avril 2025 ou selon entente.

D'embaucher monsieur Julien Boire au poste syndiqué auxiliaire à temps complet de jardinier au Service des travaux publics, à compter du 14 avril 2025 ou selon entente.

D'embaucher madame Marie-Pierre Vaillancourt au poste syndiqué auxiliaire à temps complet d'horticultrice au Service des travaux publics, à compter du 14 avril 2025 ou selon entente.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des travaux publics.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2025-03-174

NOMINATION D'UN CHEF DE DIVISION, FORMATION ET EMBAUCHE D'UN CHEF AUX OPÉRATIONS / FORMATION - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De nommer monsieur Alain Bell au poste cadre à temps complet de chef de division, formation au Service de sécurité incendie, selon les modalités soumises.

D'embaucher monsieur Éric Guilbeault au poste cadre à temps complet de chef aux opérations / formation au Service de sécurité incendie, selon les modalités soumises.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service de sécurité incendie.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2025-03-175

COMITÉ DE RETRAITE - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BOISBRIAND ET LES MEMBRES REPRÉSENTANT LE COMITÉ DE RETRAITE

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer la convention entre la Ville de Boisbriand et les membres représentant le comité de retraite.

Adoptée

2025-03-176

SIGNALISATION - AJOUT D'UN PLATEAU DE RALENTISSEMENT SUR LA RUE DELACROIX

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'autoriser l'installation d'un plateau de ralentissement sur la rue Delacroix, face au numéro 1173.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

2025-03-177

SIGNALISATION - AJOUT D'UN PLATEAU DE RALENTISSEMENT SUR L'AVENUE BOUGAINVILLE

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'autoriser l'installation d'un plateau de ralentissement sur l'avenue Bougainville, face au numéro 3310.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

2025-03-178

SIGNALISATION - ARRÊTS OBLIGATOIRES SUR LE CHEMIN DE LA CÔTE SUD À L'INTERSECTION DE LA RUE FERLAND

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'instaurer des arrêts obligatoires sur le chemin de la Côte Sud, direction est et ouest, à l'intersection de la rue Ferland.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

2025-03-179

ACCORD DE SUBVENTION - CENTRE ACTION BÉNÉVOLE SOLANGE-BEAUCHAMP

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver le projet d'accord de subvention annuelle au Centre d'Action Bénévole Solange-Beauchamp, au montant de 2 000 \$ pour les années 2025, 2026 et 2027.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2025-03-180

AIDE FINANCIÈRE 2025 - GALA MÉRITAS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE RIVE-NORD

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accorder une aide financière de 250 \$ à l'école secondaire Rive-Nord pour la remise d'une bourse au Gala Méritas des élèves de 3e, 4e et 5e secondaire qui se tiendra le 29 mai 2025.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

2025-03-181

APPUI À LA VILLE DE BLAINVILLE - OPPOSITION À LA VOLONTÉ GOUVERNEMENTALE D'EXPROPRIER DES TERRES PROTÉGÉES

ATTENDU que le projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville, a été présenté à l'Assemblée nationale du Québec le 27 février dernier par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maïté Blanchette Vézina;

ATTENDU que le projet de loi a pour objectif de forcer le transfert à l'État d'un terrain appartenant à la Ville de Blainville afin de permettre un projet d'aménagement et d'exploitation d'une sixième cellule d'enfouissement de matières dangereuses par l'entreprise Stablex;

ATTENDU que le 22 septembre 2023, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) considère le projet comme étant prématuré et recommande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoît Charrette, de ne pas l'autoriser en l'absence d'un portrait complet sur les matières dangereuses résiduelles au Québec;

ATTENDU que la Ville de Blainville, la MRC de Thérèse-De Blainville, la CMM, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités s'opposent fermement à la réalisation du projet sur le terrain visé par le projet de loi;

ATTENDU que le projet de loi prévoit qu'aucune norme édictée par la Ville de Blainville, par la MRC de Thérèse-De Blainville ou par la CMM en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'utilisation du sol ou de construction ne sera applicable à Stablex pour son projet et pour toute autre intervention accessoire nécessaire à ce projet;

ATTENDU que le projet de loi constitue une atteinte sérieuse à l'autonomie municipale en matière d'aménagement du territoire et que son adoption constituerait un dangereux précédent;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'appuyer la Ville de Blainville dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec, lui demandant de renoncer immédiatement à sa volonté d'exproprier les terres protégées situées sur le territoire de la municipalité de Blainville, au profit d'une multinationale américaine.

D'exprimer son désaccord en regard du projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville.

De réitérer que les municipalités sont des gouvernements de proximité et demande au gouvernement du Québec de respecter leurs compétences en aménagement du territoire.

De demander au gouvernement du Québec de confier au BAPE un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur l'état des lieux concernant la gestion des matières dangereuses résiduelles.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les conseillers par la suite prennent la parole à tour de rôle.

La mairesse présente une motion de félicitations à l'équipe des parcs et espaces verts pour les aménagements durant la période hivernale.

2025-03-182

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De lever la séance à 21 h 25.

Adoptée